

Fiscal happiness : un cadre conceptuel intégré des canaux reliant politiques fiscales et bien-être

Fiscal happiness: an integrated conceptual framework of the channels linking fiscal policies and well-being

Loubna DIANE, (Doctorante)

*Laboratoire de recherche en gestion, économie et sciences sociales (LARGESS)
Faculté d'Économie et de Gestion d'El Jadida
Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc*

Rachid RHAZOUANI, (Enseignant-chercheur)

*Laboratoire de recherche en gestion, économie et sciences sociales (LARGESS)
Faculté d'Économie et de Gestion d'El Jadida
Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté d'Économie et de Gestion d'El Jadida Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc. Boîte Postale n°356
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	DIANE, L., & RHAZOUANI, R. (2026). Fiscal happiness : un cadre conceptuel intégré des canaux reliant politiques fiscales et bien-être. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(12), 661–683. https://doi.org/10.5281/zenodo.23261358
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 12 (2026)

Fiscal happiness : un cadre conceptuel intégré des canaux reliant politiques fiscales et bien-être

Résumé :

Par quels canaux, sous quelles conditions et pour quels groupes la politique fiscale affecte-t-elle le bien-être subjectif des citoyens ? L'économie du bonheur et la littérature fiscale se sont développées en parallèle, sans cadre intégrateur du côté fiscal, alors que la dépense publique, la taille de l'État et la morale fiscale ont déjà été reliées au bien-être. Cet article théorique procède par synthèse théorique (Jaakkola, 2020 ; MacInnis, 2011), à partir d'une revue narrative de la littérature (Scopus, trois requêtes, 2000-2026 ; 345 documents distincts identifiés, dont 137 conservés). Quatre théories du bien-être (hédonisme, eudémonisme, théorie de l'autodétermination, approche par les capacités) sont retenues selon trois critères : leur capacité à conceptualiser une dimension identifiable du bien-être, l'existence de mécanismes les reliant à l'expérience fiscale et leur complémentarité. L'article définit le *fiscal happiness* (terme anglais conservé pour désigner un construit nouveau, que l'on pourrait traduire par « bien-être fiscal ») comme l'état de bien-être subjectif, cognitif, affectif et social, résultant de l'expérience du système fiscal. Le modèle repose sur cinq canaux, sans hiérarchie établie entre eux : matériel (revenu disponible, sécurité économique), social (cohésion, équité perçue), institutionnel (légitimité, confiance), collectif (services publics financés) et psychologique (stress, sentiment d'injustice). Il produit dix propositions de recherche, par exemple : la confiance institutionnelle médie partiellement l'effet de la justice fiscale perçue sur le *fiscal happiness*. À notre connaissance, il s'agit du premier cadre qui mobilise de manière systématique la théorie de l'autodétermination avec les autres théories du bien-être pour analyser la fiscalité. Le cadre n'est pas testé empiriquement. Il vaut pour les systèmes fiscaux dans lesquels l'impôt finance l'essentiel de la dépense publique ; le Maroc sert d'illustration analytique, non de test. Trois apports sont revendiqués : conceptuel (une définition et un réseau de concepts voisins), théorique (un modèle à cinq canaux) et méthodologique (dix propositions traçables).

Mots clés : fiscal happiness, bonheur, bien-être subjectif, politique fiscale, canaux de transmission, théorie de l'autodétermination, Maroc.

Classification JEL: H20, H31, I31, O55

Type du papier : Recherche théorique

Abstract:

How, through which channels and under what conditions does fiscal policy affect citizens' subjective well-being? Happiness economics and the tax literature have developed in parallel, without an integrative framework on the revenue side, although public spending, government size and tax morale have already been linked to well-being. This theoretical article follows a theory synthesis approach (Jaakkola, 2020; MacInnis, 2011), based on a narrative literature review (Scopus, three queries, 2000-2026; 345 distinct documents identified, 137 retained). Four well-being theories (hedonism, eudaimonism, self-determination theory, capabilities approach) are selected according to three criteria: their ability to conceptualise an identifiable dimension of well-being, the existence of mechanisms linking it to the fiscal experience, and their complementarity. The article defines *fiscal happiness* as a state of cognitive, affective and social subjective well-being resulting from the experience of the tax system. The model rests on five channels, with no established hierarchy among them: material (disposable income, economic security), social (cohesion, perceived fairness), institutional (legitimacy, trust), collective (publicly funded services) and psychological (stress, sense of injustice). It yields ten research propositions, for example: institutional trust partially mediates the effect of perceived tax fairness on fiscal happiness. To our knowledge, it is the first framework that systematically combines self-determination theory with other well-being theories to analyze taxation. The framework is not empirically tested. It applies to tax systems where taxes finance most public spending; Morocco serves as an analytical illustration, not as a test. Three contributions are claimed: conceptual (a definition and a network of neighbouring concepts), theoretical (a five-channel model) and methodological (ten traceable propositions).

Keywords: fiscal happiness, happiness, subjective well-being, fiscal policy, transmission channels, self-determination theory, Morocco.

Classification JEL: H20, H31, I31, O55

Paper type: Theoretical research

1. Introduction

La fiscalité occupe une place centrale dans les politiques publiques. Principal instrument de financement de l'action de l'État, elle conditionne la qualité des services publics, le niveau des investissements sociaux et, au bout du compte, les conditions de vie des citoyens. Au Maroc, les Assises nationales de la fiscalité de 2013 (Ministère de l'Économie et des Finances, 2013) et de 2019, puis la loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale (Royaume du Maroc, 2021), affichent des objectifs de justice et d'équité, de réduction des inégalités et de confiance entre contribuables et administration. Selon Oxfam (2021), la pression fiscale a atteint en moyenne 19,1 % du PIB sur 2000-2018, la TVA représente près de la moitié des recettes fiscales et l'économie informelle dépasse 11 % du PIB. Sur le plan du bien-être, le Maroc se classe 112e sur 147 pays dans le World Happiness Report 2026, avec un score d'évaluation de la vie de 4,646 sur 10 (moyenne 2023-2025) (Helliwell et al., 2026). Le lien entre le prélèvement et le bien-être des citoyens est pourtant rarement analysé de façon intégrée.

La science économique a longtemps appréhendé l'impôt sous l'angle de l'efficacité, de la neutralité et du rendement (Mirrlees, 1971 ; Stiglitz, 2000). Plusieurs courants ont toutefois intégré des dimensions psychologiques et perceptives : l'économie comportementale de la politique publique (Chetty, 2015), la saillance de l'impôt (Chetty et al. 2009), le contrat psychologique fiscal (Feld et Frey, 2007) et le cadre du « slippery slope » (Kirchler et al. 2008). Ces travaux expliquent surtout le comportement du contribuable, en particulier sa conformité, et non son bien-être. De son côté, l'économie du bonheur, issue des travaux d'Easterlin (1974) et de Diener (1984) et légitimée par la synthèse de Frey et Stutzer (2002), s'est surtout intéressée aux déterminants individuels du bien-être : revenu, emploi, santé, relations sociales.

À l'intersection de ces champs, la littérature n'est pas vide. Une abondante littérature relie la taille de l'État, l'État-providence et la qualité de la gouvernance au bien-être subjectif (Bjørnskov et al., 2007 ; Helliwell et Huang, 2008 ; Ott, 2011 ; Flavin et al., 2014), tandis que la morale fiscale a été étudiée dans les pays du Sud (Torgler, 2005 ; Ali et al., 2014) et reliée au bonheur (Lubian et Zarri, 2011 ; Luttmer et Singhal, 2014). Du côté des recettes, Oishi et al. (2012) montrent que des systèmes fiscaux plus progressifs sont associés à un bien-être plus élevé. Ces travaux présentent toutefois trois limites : ils se concentrent sur un canal à la fois, leurs cadres théoriques sont partiels, et ils portent surtout sur des pays à revenu élevé. Le vide n'est donc pas l'absence de travaux, mais l'absence d'un cadre intégrateur qui explique, du côté fiscal, pourquoi et par quelles voies la fiscalité affecte le bien-être.

Cet article s'inscrit dans cet espace. Sa question principale est la suivante : par quels canaux, sous quelles conditions et pour quels groupes la politique fiscale affecte-t-elle le bien-être subjectif des citoyens ? Elle se décline en deux sous-questions. La première (SQ1) porte sur les canaux : quelles voies, théoriquement fondées, relient la politique fiscale au bien-être, et comment les articuler dans un modèle cohérent ? Elle est traitée dans les sections 2 à 4. La seconde (SQ2) porte sur les conditions : quels facteurs contextuels, notamment dans un pays en développement comme le Maroc, modèrent ces canaux et délimitent le domaine de validité du cadre ? Elle est traitée dans la section 5.

La contribution de l'article est de trois ordres. Sur le plan conceptuel, il propose une définition du *fiscal happiness* et un réseau de concepts voisins. Sur le plan théorique, il construit un modèle à cinq canaux qui ne se contente pas d'agréger les mécanismes de médiation déjà formalisés (confiance, visibilité du lien entre impôt et service) : il les articule, avec des médiateurs et des modérateurs contextuels, dans une même architecture qui couvre les recettes et les dépenses. Sur le plan méthodologique, il en dérive dix propositions traçables et un agenda de recherche. L'article est organisé en six sections. Après cette introduction, la section 2 présente la revue de littérature : elle retrace le passage de l'utilité économique au bien-être multidimensionnel, examine les théories du bien-être pertinentes pour l'analyse fiscale et dresse

un état de la littérature sur la fiscalité et le bien-être. La section 3 expose la démarche de construction théorique ; la section 4 présente le cadre conceptuel intégré ; la section 5 discute les apports, contextualise le cadre au Maroc et propose un agenda de recherche ; la section 6 conclut.

2. Revue de littérature

2.1. De l'utilité économique au bien-être multidimensionnel : un élargissement conceptuel nécessaire

La question de ce que signifie « aller bien » pour un individu ou une société traverse l'histoire de la pensée économique depuis ses origines. Longtemps réduite à une conception étroitement utilitariste, la notion de bien-être a connu, au cours des quatre dernières décennies, un élargissement conceptuel profond dont les implications pour l'analyse des politiques publiques, et en particulier des politiques fiscales, restent insuffisamment explorées.

2.1.1. Les limites de l'utilité économique et le débat sur le paradoxe d'Easterlin

L'économie néoclassique a longtemps assimilé le bien-être à l'utilité : un individu va « bien » dans la mesure où il maximise ses préférences révélées, le revenu servant de mesure centrale. Easterlin (1974) a opposé à cette conception un constat empirique : à un moment donné, les individus plus riches se déclarent plus heureux que les plus pauvres, mais la croissance du revenu national sur le long terme ne s'accompagne pas mécaniquement d'une hausse équivalente du bonheur moyen. Ce paradoxe reste discuté. Stevenson et Wolfers (2008) établissent, sur des données plus larges, un lien positif entre revenu par habitant et bien-être subjectif, sans point de saturation, et une hausse du bien-être avec la croissance au sein des pays. Clark et al. (2008) expliquent plutôt les résultats d'Easterlin par le revenu relatif et l'adaptation.

Kahneman et Deaton (2010) distinguent l'évaluation de la vie, qui continue de croître avec le revenu, et le bien-être émotionnel, qui cesserait de progresser autour de 60 000 à 90 000 dollars par an. Killingsworth (2021) ne trouve pas de plateau, et la ré-analyse conjointe de Killingsworth, Kahneman et Mellers (2023) conclut que l'aplatissement ne concerne que les personnes les moins heureuses : pour les autres, le bien-être émotionnel continue de croître avec le revenu. Ces études portent sur des échantillons américains, et leur transposition à des pays à revenu intermédiaire comme le Maroc reste à établir. Nous n'en tirons donc pas de seuil fixe. L'enseignement utile pour la fiscalité est ailleurs : si le revenu seul n'explique pas le bien-être, l'analyse d'une politique fiscale ne peut se limiter à son effet sur le revenu disponible. Elle doit aussi tenir compte du revenu relatif et de la perception de la charge.

2.1.2. L'émergence d'une conception multidimensionnelle du bien-être

La prise de conscience des limites du PIB a conduit à l'émergence d'approches multidimensionnelles dont trois sont particulièrement pertinentes pour l'analyse fiscale. L'approche par les capacités développée par Sen (1999) déplace la question du bien-être : ce n'est plus « combien gagne cet individu ? » mais « que peut-il réellement faire et être ? ». La fiscalité prend alors une dimension nouvelle : en finançant l'éducation, la santé, la protection sociale et les infrastructures, elle peut élargir les capacités effectives des citoyens ; en appauvrissant les services publics ou en creusant les inégalités, elle peut les restreindre.

Le rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) est la référence institutionnelle de ce tournant. Parmi ses douze recommandations, il invite à regarder la qualité de vie et pas seulement les conditions matérielles, à tenir compte de la distribution des ressources et pas seulement de leur niveau moyen, et à intégrer des mesures subjectives du bien-être aux indicateurs objectifs. D'autres initiatives vont dans le même sens. L'OCDE a lancé en 2011 le Better Life Index, qui compare

onze dimensions du bien-être entre pays (OCDE, 2011), et la Commission européenne a proposé en 2009 de compléter le PIB par des indicateurs sociaux et environnementaux (Commission des Communautés européennes, 2009).

Quelques États vont plus loin. La Nouvelle-Zélande a appliqué en 2019, pour la première fois, une approche de bien-être à son budget : les priorités ont été choisies à partir d'un cadre d'indicateurs du Trésor, et les ministères ont dû joindre une analyse de bien-être à leurs demandes de financement (New Zealand Treasury, 2019). Au pays de Galles, la loi de 2015 impose aux organismes publics listés de poursuivre sept objectifs de bien-être (Welsh Government, 2015). Ces dispositifs portent surtout sur les priorités de dépense et sur les objectifs des administrations. Leur articulation avec l'instrument fiscal, et en particulier avec le côté des recettes, reste à expliciter.

2.1.3. De l'économie du bonheur à l'analyse fiscale : le pont à construire

C'est dans ce contexte d'élargissement conceptuel que s'est développée l'économie du bonheur comme champ disciplinaire autonome. Frey et Stutzer (2002) en ont posé les fondements méthodologiques en légitimant l'utilisation des mesures de satisfaction de vie déclarée comme données économiques valides. Layard (2005) en a tiré les implications normatives : si le bonheur est mesurable et si les politiques publiques ont des effets démontrables sur lui, les gouvernements ont une responsabilité à l'égard du bien-être subjectif de leur population. Ce positionnement ouvre la question centrale de cet article : parmi les instruments de politique publique, comment la fiscalité agit-elle sur ce bien-être multidimensionnel, et par quels mécanismes théoriques ce lien peut-il être formalisé ?

2.2. Les théories du bien-être pertinentes pour l'analyse fiscale

2.2.1. Critères de sélection et théories retenues

La littérature susceptible d'éclairer les relations entre fiscalité et bien-être est vaste et pluridisciplinaire. La présente étude ne vise pas à en proposer une recension exhaustive, mais à sélectionner les cadres théoriques les plus directement liés aux dimensions du bien-être que la politique fiscale peut affecter. Trois critères ont guidé cette sélection : premièrement, la capacité du cadre à conceptualiser une dimension identifiable du bien-être individuel ; deuxièmement, l'existence de mécanismes permettant de relier cette dimension à l'expérience fiscale ; et, troisièmement, sa complémentarité avec les autres approches retenues.

Sur cette base, quatre perspectives sont mobilisées : l'approche hédonique, centrée sur les affects et la satisfaction de vie ; l'approche eudémonique, centrée sur l'accomplissement et le fonctionnement psychologique ; la théorie de l'autodétermination, qui met l'accent sur la satisfaction des besoins psychologiques fondamentaux ; et l'approche par les capacités, qui appréhende le bien-être à travers les libertés et opportunités réelles dont disposent les individus. Ces cadres ne couvrent pas l'ensemble des théories pertinentes pour l'analyse fiscale, et tel n'est pas leur objet. Le contrat fiscal et la réciprocité (Levi, 1988 ; Feld et Frey, 2007), la justice fiscale et procédurale, la morale fiscale (Luttmer et Singhal, 2014) et l'économie comportementale (Chetty, 2015) n'ont pas été retenus comme théories du bien-être : ils décrivent surtout comment les citoyens perçoivent l'impôt et s'y conforment, sans définir une dimension du bien-être. Ils éclairent en revanche les mécanismes qui relient la politique fiscale à ces dimensions. Nous les mobilisons donc comme mécanismes médiateurs ou modérateurs dans le modèle de la section 4 (Tableau 1).

2.2.2. L'approche hédonique : le bien-être comme plaisir et satisfaction

L'approche hédonique du bien-être trouve ses racines philosophiques dans l'épicurisme, mais c'est la psychologie contemporaine qui lui a donné sa forme scientifique. Kahneman et al. (1999) en ont posé les fondements empiriques modernes : le bien-être hédonique est défini

comme la prédominance des affects positifs sur les affects négatifs, combinée à un niveau élevé de satisfaction de vie. Cette conception est au cœur de la plupart des enquêtes sur le bonheur subjectif, du World Values Survey (Haerpfer et al. 2022) au Gallup World Poll (Gallup, s. d.), et constitue la mesure de référence dans la majorité des travaux empiriques sur le lien entre fiscalité et bonheur.

Son implication fiscale est directe : toute politique qui augmente le revenu disponible des ménages, par la réduction des taux, l'élargissement des abattements ou le renforcement des transferts sociaux, agit positivement sur la dimension hédonique du bien-être en élargissant les possibilités de consommation et en réduisant l'insécurité économique. Inversement, une pression fiscale perçue comme excessive ou injuste génère des affects négatifs (stress, sentiment d'injustice, ressentiment) qui dégradent le bien-être hédonique. Lubian et Zarri (2011) capturent partiellement ce mécanisme en montrant que la morale fiscale est associée à un bonheur déclaré plus élevé. Dans le modèle de la section 4, l'approche hédonique ancre le canal matériel, qui relie la fiscalité au revenu disponible, et le canal psychologique, qui relie la perception de l'impôt aux affects quotidiens des contribuables.

2.2.3. L'approche eudémonique : le bien-être comme accomplissement et épanouissement

L'approche eudémonique, héritée de la conception aristotélicienne de l'*eudaimonia* (Aristote, 2004), propose une conception différente du bien-être : la finalité de l'existence n'est pas le plaisir, mais l'accomplissement de ses potentialités et la vie conforme à ses valeurs. Ryff (1989) en a proposé la formalisation psychologique la plus influente, en identifiant six dimensions du bien-être psychologique : l'acceptation de soi, les relations positives avec autrui, l'autonomie, la maîtrise de l'environnement, le sens de la vie et la croissance personnelle. Les implications fiscales sont différentes de celles de l'hédonisme : une politique fiscale qui finance massivement l'éducation, la santé ou la participation civique agit sur la dimension eudémonique du bien-être, même si elle n'allège pas la pression fiscale à court terme. Dans notre modèle, cette approche ancre le canal collectif et le canal social.

2.2.4. La théorie de l'autodétermination : le bien-être comme satisfaction des besoins psychologiques fondamentaux

La théorie de l'autodétermination (SDT), développée par Ryan et Deci (2000), postule que le bien-être repose sur la satisfaction de trois besoins psychologiques fondamentaux : l'autonomie (se sentir à l'origine de ses actions), la compétence (se sentir efficace dans ses interactions avec l'environnement) et l'appartenance sociale (se sentir membre d'une communauté). Elle s'inscrit dans la tradition eudémonique (Ryan et Deci, 2001 ; Ryan et al. 2008). Nous la traitons à part parce qu'elle précise des besoins mesurables et un processus d'internalisation de la régulation, que l'eudémonisme général ne détaille pas.

L'application de la SDT à la fiscalité demande une précaution. Un impôt est un prélèvement obligatoire, donc la motivation ne peut pas être intrinsèque au sens strict. C'est le continuum d'internalisation de la régulation, issu de la théorie de l'intégration organismique (Ryan et Deci, 2000), qui permet de qualifier la conformité fiscale : externe, introjectée, identifiée ou intégrée. Un contribuable qui s'acquitte de l'impôt parce qu'il en reconnaît la légitimité et l'utilité relève d'une régulation identifiée, voire intégrée. La SDT associe ce type de régulation à un bien-être plus élevé que la conformité contrôlée. Une fiscalité perçue comme légitime et transparente préserve le besoin d'autonomie ; une fiscalité opaque ou coercitive le menace. Dans le modèle de la section 4, la SDT ancre le canal social (par le besoin d'appartenance), le canal institutionnel et le canal psychologique.

2.2.5. L'approche par les capacités : le bien-être comme liberté réelle

L'approche par les capacités (Sen, 1999 ; Nussbaum, 2011) propose une conception du bien-être centrée non sur les ressources possédées ni sur les préférences satisfaites, mais sur les

libertés réelles dont dispose un individu pour mener la vie qu'il a des raisons de valoriser. Elle confère à la fiscalité une responsabilité particulière : en finançant ou en privant de financement les services publics qui conditionnent l'accès aux capacités fondamentales, la politique fiscale agit sur la liberté réelle des citoyens. Dans les pays en développement comme le Maroc, où l'accès à une éducation et à des soins de qualité reste inégal, cet effet est potentiellement le plus structurant à long terme. Cette approche ancre dans notre modèle le canal collectif.

Dans le cadre proposé, l'approche par les capacités (Sen, 1999 ; Nussbaum, 2011) constitue l'ancrage théorique du canal collectif. Elle permet d'expliquer comment les ressources mobilisées par la fiscalité, lorsqu'elles sont transformées en services publics, en protection sociale et en infrastructures accessibles, peuvent élargir les libertés réelles et les opportunités dont disposent les citoyens. Si les capacités comportent également certaines dimensions sociales, celles-ci sont appréhendées dans le présent modèle à travers l'approche eudémonique et la théorie de l'autodétermination, afin de préserver une distinction analytique claire entre les canaux.

2.2.6. Synthèse : des théories aux canaux

Les quatre théories retenues ne sont pas concurrentes mais complémentaires, même si la SDT et l'eudémonisme se recoupent partiellement (section 2.2.4). Chacune éclaire une dimension distincte du bien-être et se traduit par un ou plusieurs canaux de transmission fiscale. Le Tableau 1 constitue la matrice de correspondance unique du modèle : les ancrages qu'il indique sont ceux utilisés pour décrire chaque canal dans la section 4. Les compléments fiscaux (revenu relatif, contrat fiscal, morale fiscale, qualité des services) ne sont pas des théories du bien-être ; ils précisent le mécanisme fiscal propre à chaque ancrage.

Tableau 1 : Matrice de correspondance entre théories du bien-être, canaux fiscaux et compléments fiscaux

Théorie	Auteurs clés	Dimension du bien-être	Canaux ancrés	Complément fiscal
Hédonisme	Kahneman et al. (1999) ; Diener (1984)	Plaisir, affects, satisfaction de vie	Matériel ; psychologique	Revenu relatif (Clark et al. 2008)
Eudémonisme	Ryff (1989) ; Aristote (2004)	Sens, accomplissement, épanouissement	Social ; collectif	Contrat fiscal (Levi, 1988)
SDT	Ryan et Deci (2000)	Autonomie, compétence, appartenance	Social ; institutionnel ; psychologique	Morale fiscale (Luttmer et Singhal, 2014)
Capabilités	Sen (1999) ; Nussbaum (2011)	Libertés réelles, opportunités effectives	Collectif	Qualité des services (Helliwell et Huang, 2008)

Source : Élaboré par les auteurs à partir de Kahneman et al. (1999), Ryff (1989), Ryan et Deci (2000) et Sen (1999). La SDT relève de la tradition eudémonique (Ryan et Deci, 2001) ; elle est distinguée ici pour ses besoins mesurables et son processus d'internalisation.

Cette matrice sert de point d'appui au modèle de la section 4 : les ancrages qu'elle indique sont ceux utilisés pour décrire chaque canal.

2.3. État de la littérature sur la fiscalité et le bien-être : principaux axes et lacunes

La littérature qui relie fiscalité et bien-être est abondante mais dispersée. Nous l'organisons en trois axes selon un critère unique, la variable fiscale ou institutionnelle étudiée : les recettes et la progressivité (2.3.1), la dépense publique, la taille de l'État et la gouvernance (2.3.2), la morale fiscale et la confiance (2.3.3). La couverture géographique de ces travaux fait l'objet d'une lecture transversale (2.3.4). Cette organisation est issue d'une revue narrative dont le protocole est décrit en section 3.1.

2.3.1. Recettes, progressivité et bien-être

Le travail de référence sur les recettes est l'article d'Oishi, Schimmack et Diener (2012), publié dans *Psychological Science*. À partir de données Gallup portant sur une cinquantaine de pays, ces auteurs montrent que les pays dotés de systèmes fiscaux plus progressifs affichent un bien-être subjectif plus élevé, en partie par la satisfaction à l'égard des biens publics. Oishi, Kushlev et Schimmack (2018) prolongent ce résultat sur données américaines (1972-2014) et l'associent à la réduction des inégalités de revenu. Ces études présentent des limites d'identification. La comparaison internationale de 2012 est transversale, donc exposée aux variables omises et à l'endogénéité : les pays les plus progressifs peuvent aussi être ceux dotés d'États-providence plus développés, de sorte que l'effet attribué à la progressivité pourrait refléter l'ensemble du modèle social. L'étude de 2018 introduit une dimension temporelle, mais pour un seul pays à revenu élevé. Ruiz Guillermo et al. (2023) nuancent ces résultats sur 111 pays : l'indicateur de progressivité utilisé par Oishi et al. y est peu significatif, alors que le taux marginal maximal d'impôt sur le revenu l'est fortement.

Grimes et al. (2016) étudient 34 pays (129 années-pays) et plus de 170 000 individus. Ils trouvent que le bien-être des personnes plus aisées est moins affecté par les impôts indirects que celui des personnes à faible revenu ; que la dépense dite « improductive » est associée à un bien-être plus élevé pour la classe moyenne, ce que les auteurs rapprochent d'une possible captation par celle-ci ; et que la décentralisation d'une partie de la dépense est associée à un bien-être plus élevé, alors que celle de la collecte de l'impôt l'est à un bien-être plus faible. Weisbach (2008) examine, dans une perspective juridique, ce que la recherche sur le bonheur implique pour l'analyse de la fiscalité optimale. Albanese et al. (2015) analysent, pour dix pays européens, l'effet du rapport entre impôts et prestations sociales sur le bien-être de la population, par cointégration en panel ; ils trouvent que ce lien s'est nettement renforcé après la crise de 2008.

Ces travaux identifient surtout des associations. Les mécanismes y sont abordés de façon partielle, par la qualité du gouvernement, l'orientation politique ou l'hétérogénéité selon le revenu (Helliwell et Huang, 2008 ; Bjørnskov et al. 2007 ; Grimes et al. 2016), sans cadre qui les articule : c'est ce que propose le modèle de la section 4.

2.3.2. Dépense publique, taille de l'État, gouvernance et bien-être

Un deuxième axe relie la taille de l'État, la dépense publique et la qualité de la gouvernance au bien-être. Les résultats divergent. Bjørnskov et al. (2007), sur 74 pays, trouvent que la satisfaction de vie diminue avec la consommation publique, avec des effets variables selon le revenu, le genre et l'orientation du gouvernement. Flavin et al. (2014), sur les pays de l'OCDE (1981-2007), observent au contraire qu'une intervention publique plus étendue est associée à une satisfaction de vie plus élevée. Helliwell et Huang (2008) montrent que la satisfaction de vie est plus liée à la qualité du gouvernement qu'au revenu réel par habitant, et que l'importance relative de ses composantes dépend du niveau de développement. Ott (2011), sur 130 nations, associe une meilleure gouvernance technique à un bonheur plus élevé et moins inégal. Ces travaux montrent que la sphère publique compte pour le bien-être, mais ils raisonnent surtout du côté de la dépense et de la qualité institutionnelle, sans isoler les mécanismes propres au prélèvement.

2.3.3. Morale fiscale, confiance et bien-être

Un troisième axe part d'une question en apparence simple : pourquoi des individus rationnels paient-ils leurs impôts alors que, dans un monde de pure rationalité économique, l'évasion serait le comportement optimal pour un contribuable dont la probabilité de contrôle est faible ? Lubian et Zarri (2011) montrent que la morale fiscale, définie comme la motivation à s'acquitter de ses obligations fiscales, est associée à un bonheur plus élevé, indépendamment du revenu, de

l'éducation et des autres variables socioéconomiques usuelles, dans leur analyse sur données italiennes. Ce résultat est cohérent avec les prédictions de la SDT sur le rôle de l'autonomie. Il demande toutefois à être lu avec prudence quant à la causalité : le bonheur peut lui-même favoriser la morale fiscale.

Ciziceno et Pizzuto (2022) documentent d'ailleurs la relation inverse : une satisfaction de vie plus élevée est associée à une morale fiscale plus élevée, et la confiance dans le gouvernement renforce cet effet. Nadirov et al. (2021), pour l'Azerbaïdjan, trouvent un effet médiateur de la confiance institutionnelle et de la satisfaction financière dans le lien entre satisfaction de vie et morale fiscale. Anderson (2022), sur des pays en transition, associe la morale fiscale à la confiance interpersonnelle, au respect de la loi et à la satisfaction de vie. Delgado-Rodríguez et De Lucas-Santos (2022) analysent, à l'aide d'un modèle à facteurs dynamiques, les relations de court terme entre conformité fiscale, dépense publique et bonheur en Europe. Leurs résultats indiquent qu'en période d'expansion, le renforcement de la conformité fiscale s'accompagne d'une augmentation des dépenses publiques et, indirectement, du bonheur, tandis que la contraction des ressources publiques en période de crise réduit les possibilités d'amélioration du bien-être, et Gonzalez-Vasco et al. (2019) associent des recettes fiscales plus élevées et des structures fiscales plus solides à des niveaux de bien-être plus élevés. Ces deux relations, de la morale fiscale vers le bonheur et du bonheur vers la morale fiscale, suggèrent une influence réciproque dont la causalité reste à établir. L'axe repose en outre sur un nombre restreint d'études, ce qui fragilise son socle empirique.

2.3.4. Une couverture géographique inégale : pays du Sud, Maroc et région MENA

La recherche sur les pays en développement s'est organisée autour d'autres questions : mobilisation des recettes, capacité fiscale et construction de l'État (Moore, 2008 ; Prichard, 2010), attitudes des citoyens à l'égard de l'impôt en Afrique (Ali et al. 2014 ; Kouamé, 2021, qui inclut le Maroc) et morale fiscale en Amérique latine (Torgler, 2005). Ces travaux relient la conformité à la qualité perçue des services, à la confiance et à la légitimité, mais ne mesurent pas le bien-être subjectif. Réciproquement, les études sur le bonheur et les finances publiques dans ces pays sont des analyses macroéconomiques en panel, centrées sur la dépense, la dette ou la décentralisation (Fambeu et al. 2022 ; Rizkallah, 2023 ; Ngounou et al. 2025 ; Babouama et al. 2026). Dans notre corpus, seuls Nadirov et al. (2021), pour l'Azerbaïdjan, et Anderson (2022), pour des pays en transition, relient directement la satisfaction de vie à la morale fiscale. Les analyses disponibles sur le système fiscal marocain portent sur son architecture, ses déséquilibres et son secteur informel (Akesbi, 2008 ; Conseil économique, social et environnemental [CESE], 2019 ; Hefnaoui et El Garouaz, 2022 ; Oxfam, 2021). Dans les bases interrogées (Scopus, en anglais), nous n'avons identifié aucun travail articulant, pour le Maroc, l'expérience fiscale et le bien-être subjectif. L'enquête de Gallien et al. (2026), extérieure à ces bases, documente la perception de l'équité fiscale au Maroc sans mesurer le bien-être subjectif. La littérature en français peut également contenir des travaux qui nous échappent.

2.3.5. Synthèse critique : trois lacunes

L'examen de ces axes fait apparaître trois lacunes qui définissent l'espace de contribution de l'article. Il ne s'agit pas d'une absence totale d'ancrage théorique, certains travaux rattachant leurs résultats aux prédictions de la SDT ou de l'hédonisme, mais de l'absence d'un cadre systématique et multicanaux.

Tableau 2 : Lacunes de la littérature sur le fiscal happiness et contributions de cet article

Lacune identifiée	Ce que la littérature fait	Ce que cet article apporte
Théorique	Ancrages théoriques partiels, propres à chaque étude	Cadre articulant hédonisme, eudémonisme, SDT et capacités (Tableau 1)
Structurelle	Focalisation sur un canal à la fois (progressivité, dépense, morale fiscale)	Modèle à cinq canaux simultanés, avec médiateurs et modérateurs
Géographique	Travaux surtout conduits sur des pays à revenu élevé ; les études sur les pays en développement sont plus rares et surtout macroéconomiques (dépense, dette, décentralisation)	Cadre discuté pour un pays en développement, le Maroc, avec délimitation de son domaine de validité

Source : Élaboré par les auteurs à partir de Oishi et al. (2012), Lubian et Zarri (2011) et Grimes et al. (2016).

3. Démarche de construction théorique

3.1. Nature de la contribution et protocole de revue

Cet article est un article conceptuel de type synthèse théorique au sens de Jaakkola (2020) : il rassemble et articule des théories issues de domaines distincts pour proposer un cadre nouveau, ce que MacInnis (2011) permet de situer parmi les contributions qui relient des concepts issus de champs distincts. Il s'appuie sur une revue narrative de la littérature, et non sur une revue systématique. La recherche a été conduite dans Scopus le 3 octobre 2026, à l'aide de trois requêtes portant respectivement sur la fiscalité et la dépense publique, la morale fiscale et la confiance, et la gouvernance et la taille de l'État, associées au bien-être subjectif. Elle couvre les publications de 2000 à 2026 ; les travaux fondateurs antérieurs à 2000 ont été ajoutés à part, ainsi que deux travaux repérés par recherche d'auteur (Grimes et al., 2016 ; Albanese et al., 2015). Sur 345 documents distincts identifiés, 137 ont été conservés après lecture des titres puis des résumés, dont 82 pour l'analyse et 55 comme contexte. Ont été retenus les travaux reliant explicitement une variable fiscale ou publique (impôt, recettes, dépense, taille ou qualité de l'État, morale fiscale) à un indicateur de bien-être subjectif ; ont été écartés les travaux dépourvus de l'un des deux éléments ou de lien entre eux. Les documents au lien indirect mais utiles pour situer le sujet ont été conservés comme contexte. Le tri a été réalisé par un seul chercheur, selon une grille de trois questions (variable fiscale ou publique, bien-être subjectif, lien analysé), à partir d'un pré-classement automatisé par titre, puis d'une lecture des titres et des résumés. La recherche, limitée à une base et à l'anglais, n'a pas de vocation d'exhaustivité (section 5.4).

3.2. Étapes de construction du cadre

La construction suit les quatre éléments d'une contribution théorique identifiés par Whetten (1989). Premièrement, les construits (*quoi*) : le fiscal happiness et ses déterminants, issus de la revue de littérature. Deuxièmement, les relations (*comment*) : les canaux, médiateurs et modérateurs, dérivés des théories retenues selon la matrice du Tableau 1. Troisièmement, la justification (*pourquoi*) : chaque relation est rattachée à un mécanisme théorique explicite, selon l'exigence de validité du raisonnement théorique de Sutton et Staw (1995). Quatrièmement, les conditions aux limites (*qui, où, quand*) : le cadre est délimité aux systèmes fiscaux dans lesquels le financement de la dépense passe majoritairement par l'impôt et où des mesures déclaratives de bien-être sont mobilisables, et il est discuté pour un pays en développement (section 5.2). Les définitions suivent les recommandations de Podsakoff et al. (2016) : une définition par propriétés essentielles, qui distingue le construit de ses antécédents et de ses conséquences. Les propositions sont enfin tracées de la théorie à l'indicateur (Tableau 5).

4. Cadre conceptuel intégré du fiscal happiness

Les sections précédentes ont établi deux constats : les théories du bien-être offrent des cadres explicatifs complémentaires ; la littérature sur le lien entre fiscalité et bonheur est riche mais fragmentée. Cette section construit le cadre intégrateur.

4.1. Clarification des concepts voisins

Le concept de fiscal happiness s'inscrit dans un ensemble notionnel dense. Nous utilisons « bien-être subjectif » comme terme générique, qui recouvre la satisfaction de vie (évaluation cognitive), les affects (bonheur au sens hédonique) et le bien-être eudémonique. Le Tableau 3 précise, pour chaque concept voisin, sa définition et sa relation attendue avec le fiscal happiness (antécédent, corrélat ou conséquence), ce qui constitue un réseau nomologique minimal.

Tableau 3 : Réseau nomologique des concepts voisins du fiscal happiness

Concept	Définition synthétique	Relation attendue avec le fiscal happiness
Bien-être subjectif	Évaluation globale de la vie : satisfaction de vie et affects (Diener, 1984)	Concept englobant ; conséquence plausible (P7)
Satisfaction fiscale	Évaluation cognitive spécifique du système fiscal et de son administration (définition des auteurs)	Corrélat ; composante cognitive, plus étroite que le fiscal happiness
Morale fiscale	Motivation intrinsèque à payer ses impôts (Torgler, 2007 ; Luttmer et Singhal, 2014)	Antécédent et conséquence (relation réciproque, P6)
Consentement fiscal	Acceptation sociale et politique de l'impôt comme instrument légitime, fondée sur la réciprocité (Levi, 1988)	Conséquence (P6)
Conformité fiscale	Comportement observable de respect des obligations fiscales (Kirchler et al. 2008)	Conséquence indirecte, via la morale fiscale
Confiance fiscale	Croyance du contribuable que l'administration agit avec compétence, équité et intégrité (Kirchler et al. 2008)	Médiateur (P3)
Fiscal happiness	État de bien-être subjectif résultant de l'expérience du système fiscal (concept proposé)	Construit central

Source : Élaboré par les auteurs à partir de Diener (1984), Torgler (2007), Luttmer et Singhal (2014), Levi (1988) et Kirchler et al. (2008).

La valeur ajoutée du construit tient à trois propriétés : il porte sur l'expérience du système fiscal et non sur une évaluation générale de la vie ; il est multidimensionnel, alors que la satisfaction fiscale est essentiellement cognitive ; il intègre la contrepartie collective de l'impôt. Sa validité discriminante vis-à-vis de la satisfaction fiscale et du bien-être subjectif général est une hypothèse que l'agenda de la section 5.5 vise à tester.

4.2. Définition du fiscal happiness

Sur la base de la revue de littérature, nous proposons la définition suivante, qui désigne un état et non un processus :

Le fiscal happiness désigne l'état de bien-être subjectif d'un individu, comprenant une dimension cognitive, une dimension affective et une dimension sociale et eudémonique, qui résulte de son expérience du système fiscal : sa contribution, la répartition de la charge fiscale et l'usage des recettes publiques.

La dimension cognitive renvoie à l'évaluation de l'équité et de l'utilité du système fiscal ; la dimension affective, aux émotions générées par l'expérience fiscale (stress, ressentiment, fierté) ; la dimension sociale et eudémonique, au sentiment d'appartenance à une communauté qui contribue et bénéficie collectivement, ainsi qu'à l'autonomie et au sens. Le niveau d'analyse est individuel ; le niveau collectif s'obtient par agrégation (moyenne et distribution) et sera

précisé à chaque fois qu'il est mobilisé. Les trois dimensions sont reliées aux canaux et aux indicateurs dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Correspondance entre les dimensions du fiscal happiness, les canaux et les indicateurs

Dimension	Contenu	Canaux surtout concernés	Indicateurs individuels types
Cognitive	Évaluation de l'équité et de l'utilité du système fiscal	Institutionnel ; collectif	Équité fiscale perçue ; satisfaction envers les services ; confiance dans l'administration
Affective	Émotions liées à l'expérience fiscale (stress, ressentiment, fierté)	Psychologique ; matériel	Stress fiscal (échelle à développer) ; affects
Sociale et eudémonique	Appartenance, autonomie, sens	Social ; institutionnel	Appartenance civique ; autonomie perçue ; confiance interpersonnelle

Source : Élaboré par les auteurs.

4.3. Formalisation conceptuelle

Sur le plan formel, le fiscal happiness peut être représenté comme une fonction de cinq déterminants, chacun correspondant à un canal du modèle :

$$FH = f(SEC(+), COH(+), CI(+), QSP(+), STR(-) | Z)$$

Où FH désigne le fiscal happiness ; SEC la sécurité économique perçue après impôts et transferts (canal matériel) ; COH la cohésion sociale et l'équité fiscale perçues (canal social) ; CI la confiance dans les institutions fiscales (canal institutionnel) ; QSP la qualité et la visibilité des services financés (canal collectif) ; STR le stress fiscal (canal psychologique) ; et Z un vecteur de modérateurs contextuels. Les signes indiquent la direction attendue des effets. Les relations sont supposées monotones, à l'exception de SEC dont l'effet marginal est supposé décroissant. La forme fonctionnelle est laissée ouverte, de même que les interactions : CI joue un rôle de médiateur (P3), et la perception de corruption, la visibilité du lien entre impôt et service et le statut fiscal du ménage jouent un rôle de modérateur (P2, P8). L'idée centrale que le fiscal happiness dépend de l'écart perçu entre ce que le contribuable estime donner à l'État et ce qu'il estime en recevoir est portée par l'interaction entre SEC, STR et QSP ; elle s'appuie sur la réciprocité au cœur du contrat fiscal (Levi, 1988 ; Feld et Frey, 2007). Cette formule est une représentation conceptuelle destinée à être validée empiriquement.

4.4. Le modèle à cinq canaux de transmission

Le cœur de la contribution réside dans l'identification de cinq canaux par lesquels la politique fiscale agit sur le fiscal happiness. Ils sont décrits dans l'ordre de la matrice du Tableau 1.

4.4.1. Canal matériel (ancrage : hédonisme)

Le canal matériel relie la politique fiscale au revenu disponible des ménages. Toute redistribution qui augmente le revenu net des ménages modestes améliore leur capacité de consommation et réduit leur insécurité économique. Conformément aux prédictions de l'approche hédonique, cette amélioration se traduit par une hausse des affects positifs, avec un effet marginal décroissant, sans qu'un seuil fixe de saturation puisse être postulé au vu des débats récents (section 2.1.1). Ce canal est conditionnel : son effet dépend de la perception de légitimité de la redistribution (Oishi et al. 2012) et du revenu relatif (Clark et al. 2008). *Indicateurs mobilisables* : coefficient de Gini avant et après impôts et transferts, revenu médian disponible, taux de pauvreté après redistribution.

4.4.2. Canal social (ancrage : eudémonisme et SDT)

Le canal social relie la fiscalité à la qualité du tissu social : cohésion, mobilité et justice distributive perçue. Une fiscalité équitable renforce le sentiment d'appartenance à une communauté solidaire, dimension centrale du bien-être eudémonique et du besoin d'appartenance de la SDT. À l'inverse, un système perçu comme inéquitable érode la confiance interpersonnelle et génère un sentiment d'injustice sociale. Ce canal est probablement plus fragile dans les contextes à forte informalité, où une partie des acteurs est hors assiette (section 5.2). *Indicateurs mobilisables* : perception de l'équité fiscale et confiance sociale dans les enquêtes comme le World Values Survey, sentiment de justice distributive déclaré.

4.4.3. Canal institutionnel (ancrage : SDT et morale fiscale)

Le canal institutionnel relie la légitimité et la transparence fiscales à la confiance envers l'État. Lorsque les contribuables perçoivent le système comme légitime et transparent, leur besoin d'autonomie est préservé : ils se sentent acteurs consentants d'un contrat social équitable. Cette perception de légitimité est proche de ce que Lubian et Zarri (2011) capturent sous le terme de morale fiscale, que la SDT permet de qualifier comme régulation identifiée ou intégrée (section 2.2.4). La littérature suggère que la confiance institutionnelle est un médiateur ou un modérateur important de la relation entre fiscalité et bien-être (Helliwell et Huang, 2008 ; Ciziceno et Pizzuto, 2022), mais le caractère « le plus déterminant » de ce canal reste à établir empiriquement. *Indicateurs mobilisables* : morale fiscale mesurée dans le World Values Survey, indice de confiance institutionnelle, perception de la corruption (Transparency International, s. d.), qui est un indicateur agrégé d'évaluations d'experts et non une mesure de la perception individuelle du contribuable.

4.4.4. Canal collectif (ancrage : eudémonisme et capacités)

Le canal collectif relie la fiscalité au financement des biens et services publics qui constituent les conditions matérielles de l'épanouissement au sens eudémonique et les capacités fondamentales au sens de Sen. Il relève du côté de la dépense publique plutôt que du prélèvement stricto sensu : il est intégré parce que la contrepartie collective de l'impôt est au cœur de l'expérience fiscale. Ce canal justifie qu'une fiscalité élevée puisse être associée à un bien-être élevé : ce n'est pas malgré les prélèvements, mais grâce à leur transformation en services collectifs de qualité. Il est conditionné par l'efficacité de la dépense publique. Delgado-Rodríguez et De Lucas-Santos (2022) documentent, à court terme en Europe, un enchaînement entre conformité fiscale, accroissement des ressources et dépenses publiques et bonheur. Dans le cadre proposé ici, la visibilité de la transformation des prélèvements en services collectifs est posée comme un modérateur susceptible de renforcer le fiscal happiness ; cette relation constitue une proposition théorique qui devra être testée empiriquement.

4.4.5. Canal psychologique (ancrage : hédonisme et SDT)

Le canal psychologique relie la perception de l'expérience fiscale aux états affectifs et cognitifs du contribuable. Trois mécanismes sont saillants : le stress fiscal généré par la complexité administrative ; le sentiment d'injustice lorsque la charge est perçue comme inéquitable ; et, à l'inverse, le sentiment d'appartenance civique lorsque le contribuable perçoit sa contribution comme un acte de participation légitime à un projet collectif. La saillance de l'impôt (Chetty et al., 2009) est un modérateur de ce canal : un impôt plus visible est plus susceptible d'être perçu, et donc de générer stress ou ressentiment. *Indicateurs mobilisables* : stress fiscal déclaré, perception d'injustice fiscale, sentiment de contribution civique. Ces mesures supposent le développement d'échelles validées (section 5.5).

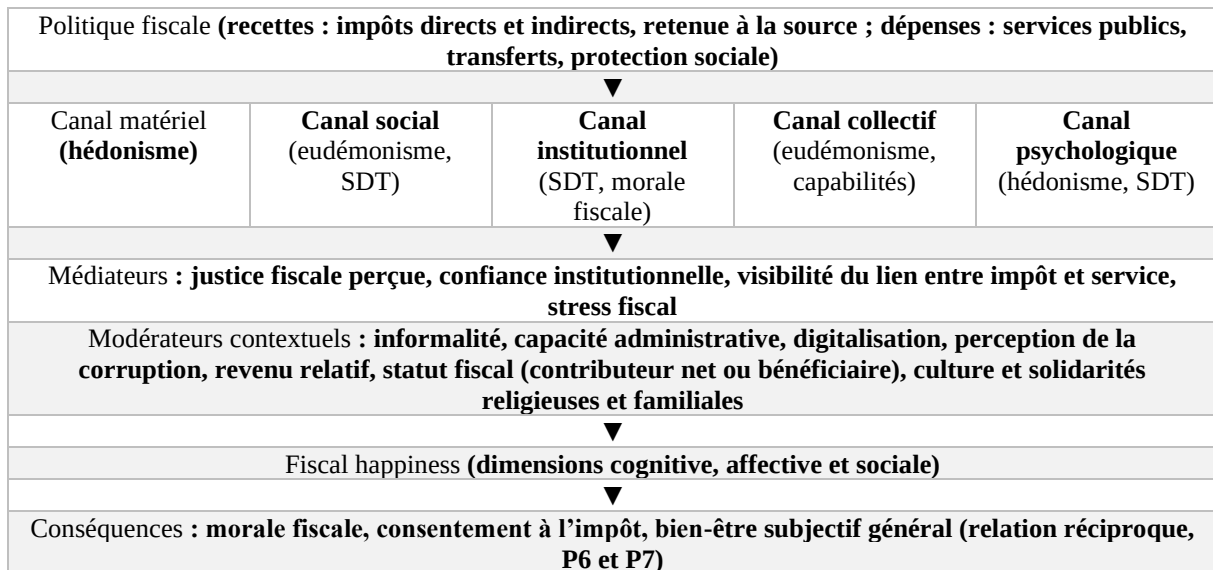
Les indicateurs combinent des niveaux d'analyse différents. Les mesures macroéconomiques (coefficient de Gini, dépenses publiques en pourcentage du PIB, indice de perception de la

corruption) décrivent le contexte et ne doivent pas être interprétées comme des perceptions individuelles. L'indice de perception de la corruption de Transparency International est un indicateur agrégé fondé sur des évaluations d'experts, non une mesure de la perception du contribuable. Nous les traitons comme des variables contextuelles (niveau 2) dans un dispositif multiniveau, les perceptions et le stress fiscal étant mesurés au niveau individuel (niveau 1). Le stress fiscal suppose le développement d'une échelle validée, objet de l'agenda de recherche.

4.5. Médiateurs, modérateurs et statut des canaux

Les cinq canaux n'ont pas tous le même statut, et les distinguer évite de présenter un modèle à plat. Le canal matériel est de nature plus objective (revenu net, inégalités) mais reste médié par la perception ; le canal psychologique est perceptuel ; le canal collectif relève de la dépense publique ; les canaux social et institutionnel relèvent de la qualité des relations entre citoyens et institutions. Les frontières ne sont pas étanches : le sentiment d'injustice intervient à la fois dans les canaux social et psychologique. Nous les tenons pour des voies analytiquement distinctes, dont l'exhaustivité et l'exclusivité mutuelle restent des hypothèses à éprouver. Le modèle distingue trois types de variables : les canaux (voies par lesquelles la politique fiscale atteint le fiscal happiness) ; les médiateurs transversaux (justice fiscale perçue, confiance institutionnelle, visibilité du lien entre impôt et service, stress fiscal) ; et les modérateurs contextuels (informalité, capacité administrative, digitalisation de la relation entre contribuable et administration, perception de la corruption, revenu relatif, statut fiscal du ménage, culture et solidarités religieuses et familiales telles que la zakat). Le cadre raisonne, par hypothèse, à budget équilibré, c'est-à-dire avec un financement de la dépense par l'impôt ; l'incidence du financement par la dette ou l'inflation relève d'une extension future. La Figure 1 synthétise l'architecture du modèle.

Figure 1 : Modèle intégré du fiscal happiness



Source : Élaboré par les auteurs.

4.6. Dix propositions de recherche

Le cadre génère dix propositions dérivées des théories, formulées avec une direction et, lorsque c'est pertinent, des conditions. Leur traçabilité de la théorie à l'indicateur est donnée dans le Tableau 5. Le statut des propositions est provisoire : elles sont des hypothèses théoriques et non des résultats.

Tableau 5 : Matrice de traçabilité des propositions (théorie, canal, construit, indicateur)

Proposition	Théorie mobilisée	Canal	Rôle dans le modèle	Indicateur type
P1	SDT (autonomie)	Psychologique, institutionnel	Antécédent (justice procédurale) des dimensions affective et sociale	Stress fiscal (échelle à développer) ; appartenance civique
P2	Eudémonisme, capacités	Collectif	Antécédent, avec visibilité et corruption comme modérateurs	Indicateurs objectifs de qualité des services ; perception de corruption
P3	SDT, morale fiscale	Institutionnel	Médiation partielle	Confiance institutionnelle
P4	Hédonisme	Matériel	Antécédent à effet décroissant	Sécurité économique perçue ; taux de pauvreté
P5	Hédonisme, SDT	Psychologique	Antécédent négatif, modérateur : digitalisation	Stress fiscal (échelle à développer)
P6	SDT, hédonisme	Institutionnel	Relation réciproque avec la morale fiscale	Morale fiscale ; satisfaction de vie (enquêtes)
P7	Hédonisme, eudémonisme	Tous	Médiation vers le bien-être général	Satisfaction de vie
P8	Hédonisme, capacités	Matériel, collectif	Modération par le statut fiscal et le revenu	Revenu, statut, accès aux services
P9	Eudémonisme, SDT (appartenance)	Social	Médiation par la cohésion perçue ; modérateur : informalité	Confiance interpersonnelle ; équité perçue
P10	Capacités, SDT	Matériel, collectif	Interaction à trois termes	Indicateur de progressivité ; perception de justice ; qualité des services

Source : Élaboré par les auteurs.

Les dix propositions dont le tableau 5 retrace la traçabilité sont formulées comme suit :
P1 : À charge fiscale objective donnée, une justice procédurale perçue plus élevée (transparence des règles, traitement équitable par l'administration) réduit les affects négatifs liés à l'impôt et accroît le sentiment d'appartenance, par la satisfaction du besoin d'autonomie.

P2 : La qualité effective des services publics financés par l'impôt, mesurée par des indicateurs objectifs, accroît le fiscal happiness, d'autant plus que le lien entre prélèvement et service est visible et que la corruption perçue est faible.

P3 : La confiance institutionnelle médie partiellement la relation entre justice fiscale perçue et fiscal happiness.

P4 : Pour les ménages bénéficiaires, une redistribution perçue comme légitime accroît le fiscal happiness par la réduction de l'insécurité économique, avec un effet marginal décroissant.

P5 : La complexité et l'instabilité des règles fiscales réduisent le fiscal happiness par le stress qu'elles génèrent ; cet effet est atténué par la digitalisation de la relation entre contribuable et administration.

P6 : Le fiscal happiness et la morale fiscale entretiennent une relation réciproque : la morale fiscale accroît le bien-être (Lubian et Zarri, 2011) et la satisfaction de vie accroît en retour la morale fiscale (Ciziceno et Pizzuto, 2022) ; le consentement à l'impôt en est une conséquence.

P7 : Sous réserve de sa validité discriminante, le fiscal happiness médié la relation entre politique fiscale et bien-être subjectif général.

P8 : L'effet de la politique fiscale sur le fiscal happiness est positif et plus fort pour les ménages à faible revenu ayant un accès effectif aux services publics ; il est plus faible, voire négatif, pour les contributeurs nets et pour les salariés soumis à la retenue à la

source, en raison du revenu relatif (Clark et al., 2008) et de l'hétérogénéité de l'effet des impôts selon le revenu (Grimes et al., 2016).

P9 : La perception d'équité de la répartition de la charge fiscale accroît la cohésion sociale perçue (confiance interpersonnelle, sentiment d'appartenance), qui accroît à son tour le fiscal happiness ; cet effet est plus faible dans les contextes à forte informalité.

P10 : La progressivité fiscale accroît le fiscal happiness uniquement lorsqu'elle est perçue comme juste et accompagnée de services publics de qualité (interaction à trois termes).

5. Discussion et implications

5.1. Apports théoriques

Les apports de l'article sont présentés de manière cohérente avec le résumé, l'introduction et la conclusion : trois apports, conceptuel, théorique et méthodologique. Sur le plan conceptuel, l'article définit le fiscal happiness comme construit distinct et propose un réseau nomologique qui le situe par rapport à la satisfaction fiscale, à la morale fiscale et à la confiance. Sur le plan théorique, il propose une explication structurée de la manière dont la fiscalité affecte le bien-être, en articulant hédonisme, eudémonisme, SDT et capacités aux mécanismes de la politique fiscale. Sur le plan méthodologique, il formule dix propositions traçables et un agenda de recherche.

Le modèle se distingue des cadres existants. Le contrat psychologique fiscal (Feld et Frey, 2007), le « slippery slope » (Kirchler et al., 2008) et la conformité quasi volontaire (Levi, 1988) expliquent la conformité du contribuable ; le modèle proposé en élargit l'objet à son bien-être et intègre, dans une même architecture, les mécanismes matériels, sociaux et collectifs que ces cadres traitent séparément. Il peut aussi éclairer une question que le courant 2 laisse ouverte : pourquoi deux pays à niveaux d'imposition proches peuvent-ils présenter des niveaux de bien-être liés à la fiscalité différents ? À titre purement illustratif, et sans test, le modèle suggère que deux pays au même ratio d'imposition peuvent différer par la confiance dans l'administration, la visibilité du lien entre impôt et service, la perception de l'équité et le poids de l'informalité. Cette illustration n'est pas une démonstration ; elle indique ce que les propositions P2, P3, P8 et P9 permettraient de tester.

5.2. Contextualisation au Maroc

Sans prétendre à une analyse empirique, le cadre permet des observations analytiques sur le contexte marocain. Dans le canal institutionnel, la confiance dans les institutions élues est faible, avec 33 % de confiance dans le gouvernement et 38 % dans le parlement, contre 74 % dans la justice et 49 % dans le gouvernement régional (Arab Barometer, 2024). La confiance est donc inégale selon les institutions, ce qui invite à ne pas la traiter comme un bloc. Dans le canal matériel, la charge de l'impôt sur le revenu est concentrée : les salaires représentent près de trois quarts de l'IR (Oxfam, 2021), ce qui peut générer un sentiment d'injustice horizontale. Dans le canal collectif, la loi-cadre n° 09-21 sur la protection sociale (Royaume du Maroc, 2021b) prévoit une généralisation étalée sur 2021-2025 ; elle constitue le type d'investissement que le modèle identifie comme susceptible d'améliorer le fiscal happiness, à condition que le lien entre prélèvement et service soit visible. Pour le canal psychologique, les données de perception sont rares. Une enquête téléphonique représentative réalisée en 2020 rapporte que 61 % des répondants marocains jugent « pas équitable » le montant d'impôt qu'ils paient, contre 11 % en Égypte et 5 % au Pakistan (Gallien et al., 2026). Cette enquête ne porte pas sur le bien-être subjectif et sous-représente probablement les ménages à faible revenu ; les analyses de l'architecture du système (Akesbi, 2008 ; Oxfam, 2021) restent d'usage indirect.

Cinq spécificités marocaines doivent être prises en compte pour apprécier l'applicabilité du cadre : (i) la place de la fiscalité indirecte, notamment de la TVA, qui représente près de la

moitié des recettes fiscales (Oxfam, 2021), et sa faible visibilité, qui renvoie à la saillance différentielle des impôts directs et indirects (Chetty et al., 2009) ainsi qu'à l'effet plus marqué des impôts indirects sur les ménages à faible revenu rapporté par Grimes et al. (2016) ; (ii) la retenue à la source sur les revenus salariaux, opérée par l'employeur pour le compte du Trésor (art. 156 du Code général des impôts ; Direction générale des impôts, 2026), qui concentre la charge de l'impôt sur le revenu sur les salariés, près de trois quarts selon Oxfam (2021) ; (iii) l'ampleur de l'informalité, qui dépasse 11 % du PIB et 36 % de l'emploi (Oxfam, 2021), les acteurs situés hors de l'assiette des impôts directs restant néanmoins exposés à la fiscalité indirecte ; (iv) la régionalisation avancée et la fiscalité locale, la loi-cadre n° 69-19 prévoyant la refonte de la fiscalité des collectivités territoriales, sa simplification et son harmonisation avec celle de l'État afin de leur garantir des ressources pérennes (Royaume du Maroc, 2021a, art. 9) ; (v) la coexistence de la fiscalité étatique avec des formes religieuses et sociales de redistribution comme la zakat. Gallien et al. (2026), à partir d'une enquête représentative conduite en 2020 au Maroc, en Égypte et au Pakistan, montrent qu'elle constitue une forme importante de protection sociale non étatique, complémentaire des dispositifs publics en temps de crise, tout en soulignant des effets distributifs incertains. Dans notre cadre, cette dimension est considérée comme un facteur contextuel susceptible d'influencer la manière dont les citoyens évaluent la solidarité, la redistribution et leur contribution au financement collectif. Le Tableau 6 propose une grille croisant les cinq canaux et des indicateurs documentables. Le cadre distingue ce qui devrait être robuste au contexte de ce qui doit être adapté. La définition du fiscal happiness, la structure à cinq canaux et les propositions sur la confiance (P3) et sur la réciprocité entre morale fiscale et bien-être (P6) reposent sur des mécanismes généraux. En revanche, la visibilité du lien entre impôt et service (faible pour la TVA, qui représente près de la moitié des recettes fiscales, Oxfam, 2021), la retenue à la source sur les salaires, l'ampleur de l'informalité, la fiscalité locale issue de la régionalisation avancée et les solidarités religieuses et familiales relèvent de modérateurs à spécifier pays par pays.

Tableau 6 : Canaux du modèle et indicateurs marocains à documenter

Canal	Question analytique pour le Maroc	Indicateurs et sources à mobiliser
Matériel	Incidence de la charge sur les ménages, effet des transferts	Gini avant et après impôts et transferts, taux de pauvreté (HCP) ; dépenses fiscales (DGI, Cour des comptes)
Social	Équité horizontale et verticale perçue ; informalité	Items d'équité et de confiance sociale (World Values Survey, Arab Barometer) ; poids de l'informel (HCP)
Institutionnel	Confiance dans l'administration fiscale et les institutions	Confiance institutionnelle (Arab Barometer, World Values Survey) ; perception de la corruption (Transparency International) ; rapports de la Cour des comptes
Collectif	Qualité et visibilité des services financés ; protection sociale	Dépenses d'éducation, de santé et de protection sociale (ministère de l'Économie et des Finances) ; indice de développement humain (PNUD)
Psychologique	Complexité et stabilité des règles ; digitalisation	Stress fiscal et perception d'injustice (échelles à développer) ; indicateurs de dématérialisation (DGI)

Source : Élaboré par les auteurs. L'Arab Barometer contient des items de confiance institutionnelle et de priorités de dépense ; l'enquête de Gallien et al. (2026) contient un item d'équité fiscale perçue pour le Maroc.

5.3. Implications pour les décideurs

Sous réserve de validation empirique, le cadre suggère plusieurs pistes pour l'administration fiscale et le ministère de l'Économie et des Finances : communiquer sur l'usage des recettes pour rendre visible le lien entre prélèvement et service (canal collectif, P2) ; simplifier et stabiliser les règles pour réduire le stress fiscal (canal psychologique, P5) ; développer les

services numériques et l'éducation fiscale pour renforcer la confiance et l'autonomie du contribuable (canaux institutionnel et psychologique) ; recourir, lorsque c'est possible, à des dispositifs de budgétisation participative pour consolider le sentiment d'appartenance (canal social). Il importe aussi de discuter les risques d'une instrumentalisation du bonheur comme objectif de politique publique : un objectif de bien-être subjectif pourrait être détourné vers la communication plutôt que vers la substance des politiques, ou conduire à ignorer les groupes dont le bien-être déclaré est faible parce que leurs attentes ont été ajustées à la baisse. Ces implications relèvent de pistes de réflexion et non de recommandations établies.

5.4. Limites

Le cadre présente plusieurs limites. Premièrement, il n'a pas fait l'objet d'une validation empirique : les propositions P1 à P10 sont des propositions théoriques. Deuxièmement, la revue de la littérature est narrative et non systématique, ce qui expose à un biais de sélection. Troisièmement, le risque de redondance conceptuelle avec la satisfaction fiscale et le bien-être subjectif n'est pas écarté tant que la validité discriminante n'est pas testée. Quatrièmement, les construits sont perceptuels, ce qui expose aux biais de désirabilité sociale et de variance commune. Cinquièmement, aucun ordre hiérarchique entre canaux n'est établi. Sixièmement, la causalité inverse est plausible, notamment entre morale fiscale et bonheur, et les biais culturels dans la mesure du bonheur subjectif appellent une adaptation des instruments au contexte marocain. Enfin, le cadre est construit à partir d'une littérature majoritairement occidentale et illustré par un seul pays, ce qui limite sa généralisabilité.

5.5. Agenda de recherche

Ces limites définissent un agenda en quatre volets. Le premier est qualitatif : des entretiens exploratoires auprès de contribuables marocains pour éprouver la pertinence, l'exhaustivité et l'exclusivité mutuelle des cinq canaux. Le deuxième est la construction d'une échelle du fiscal happiness selon un protocole reconnu (Churchill, 1979 ; Hinkin, 1998), avec test d'invariance de mesure entre groupes (revenu, statut professionnel, région). Le troisième est le test du modèle par équations structurelles ; le choix entre CB-SEM et PLS-SEM dépend de l'objectif : le CB-SEM convient pour confirmer une théorie, le PLS-SEM pour la prédiction ou l'exploration, notamment avec des construits formatifs (Hair et al. 2019). Le quatrième est l'identification causale : un modèle d'équations structurelles sur données transversales ne la résout pas, et nous envisageons des expériences de type vignette ou conjoint, des dispositifs quasi expérimentaux exploitant des réformes fiscales, ou des données de panel. Les sources existantes ne suffisent pas : le World Values Survey fournit un item de morale fiscale pour le Maroc (OCDE, 2019), l'Afrobarometer une question sur les raisons d'éviter l'impôt, et l'Arab Barometer des items de confiance et de priorités de dépense, mais aucune ne mesure le fiscal happiness. Une enquête originale est donc nécessaire.

6. Conclusion

Cet article a cherché à répondre à la question suivante : par quels canaux, sous quelles conditions et pour quels groupes la politique fiscale affecte-t-elle le bien-être subjectif des citoyens ? La réponse proposée est un cadre théorique selon lequel cet effet transite par cinq canaux (matériel, social, institutionnel, collectif et psychologique), est médié par la justice perçue, la confiance et la visibilité du lien entre impôt et service, et est modéré par des facteurs contextuels tels que l'informalité, la capacité administrative, la corruption perçue et le statut fiscal du ménage. Les groupes concernés diffèrent : les effets attendus ne sont pas les mêmes pour les ménages bénéficiaires, pour les contributeurs nets et pour les acteurs hors assiette. Les contributions sont hiérarchisées ainsi. La première, la plus fondamentale, est théorique : une architecture à cinq canaux qui relie des théories du bien-être à des mécanismes fiscaux et

dépasse l'agrégation de médiations déjà formalisées. La deuxième est conceptuelle : une définition du fiscal happiness et un réseau nomologique qui le distingue de ses voisins. La troisième est méthodologique : dix propositions traçables de la théorie à l'indicateur. Le statut de ces propositions est provisoire, et le caractère opérationnalisable de l'ensemble reste à démontrer, aucun construit n'ayant encore été mesuré.

Le domaine de validité du cadre est délimité : il vaut pour les systèmes fiscaux dans lesquels l'impôt finance l'essentiel de la dépense publique et où des mesures déclaratives de bien-être sont disponibles ; son application à d'autres contextes demande d'en examiner les conditions aux limites. Aucune généralisation à tout système fiscal n'est revendiquée. Sur le plan de l'action publique, les pistes les plus directes concernent la visibilité de l'usage des recettes, la simplicité et la stabilité des règles et les services numériques, sous réserve de validation empirique.

Quatre questions de recherche précises se dégagent, par ordre de priorité empirique : (i) comment mesurer le fiscal happiness de façon valide et distincte de la satisfaction fiscale et du bien-être général ? (ii) quels canaux, parmi les cinq, expliquent la plus grande part de variance au Maroc ? (iii) comment les effets diffèrent-ils entre salariés, contributeurs nets, ménages bénéficiaires et acteurs informels ? (iv) la relation entre morale fiscale et fiscal happiness est-elle réciproque, et dans quel sens domine-t-elle dans le temps ? La validation sur données marocaines, par une enquête originale et une modélisation adaptée, constitue la prochaine étape de ce programme de recherche.

Références :

- (1). Akesbi, N. (2008). Une fiscalité incohérente et injuste. *Economia*, (3).
- (2). Albanese, M., Bonasia, M., Napolitano, O., & Spagnolo, N. (2015). Happiness, taxes and social provision: A note. *Economics Letters*, 135, 100–103.
- (3). Ali, M., Fjeldstad, O.-H., & Sjørusen, I. H. (2014). To pay or not to pay? Citizens' attitudes toward taxation in Kenya, Tanzania, Uganda, and South Africa. *World Development*, 64, 828–842.
- (4). Anderson, J. E. (2022). Attitudes and responses to corruption in tax systems: Peer effects and social influences in transition countries. *Journal of Economic Studies*, 49(3), 472–488. <https://doi.org/10.1108/JES-07-2020-0351>
- (5). Arab Barometer. (2024). *Arab Barometer Wave VIII: Morocco report*. <https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/AB8-Morocco-Report-ENG.pdf>
- (6). Aristote. (2004). *Éthique à Nicomaque* (R. Bodéüs, Trad.). Flammarion.
- (7). Babouama, V. B.-D. N., Okombi, I. F., & Akylangongo, O. A. N. (2026). Public social spending and happiness in developing countries: Effects and transmission channels. *SN Business and Economics*, 6(9), Article 342. <https://doi.org/10.1007/s43546-026-01365-5>
- (8). Bjørnskov, C., Dreher, A., & Fischer, J. A. V. (2007). The bigger the better? Evidence of the effect of government size on life satisfaction around the world. *Public Choice*, 130(3–4), 267–292.
- (9). Chetty, R. (2015). Behavioral economics and public policy: A pragmatic perspective. *American Economic Review*, 105(5), 1–33.
- (10). Chetty, R., Looney, A., & Kroft, K. (2009). Salience and taxation: Theory and evidence. *American Economic Review*, 99(4), 1145–1177.
- (11). Churchill, G. A. (1979). A paradigm for developing better measures of marketing constructs. *Journal of Marketing Research*, 16(1), 64–73.
- (12). Ciziceno, M., & Pizzuto, P. (2022). Life satisfaction and tax morale: The role of trust in government and cultural orientation. *Journal of Behavioral and Experimental Economics*, 97, Article 101824. <https://doi.org/10.1016/j.socec.2021.101824>

- (13). Clark, A. E., Frijters, P., & Shields, M. A. (2008). Relative income, happiness, and utility: An explanation for the Easterlin paradox and other puzzles. *Journal of Economic Literature*, 46(1), 95–144.
- (14). Commission des Communautés européennes. (2009). *GDP and beyond: Measuring progress in a changing world* (COM (2009) 433 final). Commission des Communautés européennes.
- (15). Conseil économique, social et environnemental. (2019). *Un système fiscal, pilier pour le Nouveau Modèle de Développement* (Auto-saisine n° 39/2019).
- (16). Delgado-Rodríguez, M. J., & De Lucas-Santos, S. (2022). Tax compliance, public spending and happiness in Europe. *Corporate Governance: The International Journal of Business in Society*, 22(3), 577–591. <https://doi.org/10.1108/CG-05-2021-0202>
- (17). Diener, E. (1984). Subjective well-being. *Psychological Bulletin*, 95(3), 542–575.
- (18). Direction générale des impôts. (2019). *Recommandations de la troisième édition des Assises nationales sur la fiscalité, Skhirat, 3 et 4 mai 2019*. Royaume du Maroc.
- (19). Direction générale des impôts. (2026). *Code général des impôts 2026*. Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc.
- (20). Easterlin, R. A. (1974). Does economic growth improve the human lot? In P. A. David & M. W. Reder (Eds.), *Nations and households in economic growth* (pp. 89–125). Academic Press.
- (21). Fambeu, A. H., Mbondo, G. D., & Yomi, P. T. (2022). Bigger or better? The effect of public spending on happiness in Africa. *African Development Review*, 34(4), 487–499. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12669>
- (22). Feld, L. P., & Frey, B. S. (2007). Tax compliance as the result of a psychological tax contract. *Law & Policy*, 29(1), 102–120.
- (23). Flavin, P., Pacek, A. C., & Radcliff, B. (2014). Assessing the impact of the size and scope of government on human well-being. *Social Forces*, 92(4), 1241–1258.
- (24). Frey, B. S., & Stutzer, A. (2000). Happiness, economy and institutions. *The Economic Journal*, 110(466), 918–938.
- (25). Frey, B. S., & Stutzer, A. (2002). What can economists learn from happiness research? *Journal of Economic Literature*, 40(2), 402–435.
- (26). Gallien, M., Javed, U., & van den Boogaard, V. (2026). Zakat, non-state welfare provision and redistribution in times of crisis: Evidence from the Covid-19 pandemic. *Studies in Comparative International Development*, 61(1), 34–60. <https://doi.org/10.1007/s12116-024-09447-x>
- (27). Gallup. (s. d.). *Gallup World Poll*. Gallup Inc. <https://www.gallup.com/analytics/318875/global-research.aspx>
- (28). Gonzalez-Vasco, C., Delgado-Rodríguez, M. J., & De Lucas-Santos, S. (2019). Tax compliance and wellbeing: An analysis with a global perspective. *Retos*, 9(18), 345–359. <https://doi.org/10.17163/ret.n18.2019.10>
- (29). Grimes, A., Ormsby, J., Robinson, A., & Wong, S. Y. (2016). Subjective wellbeing impacts of national and subnational fiscal policies. *REGION*, 3(1), 43–69. <https://doi.org/10.18335/region.v3i1.121>
- (30). Haerpfer, C., Inglehart, R., Moreno, A., Welzel, C., Kizilova, K., Diez-Medrano, J., Lagos, M., Norris, P., Ponarin, E., & Puranen, B. (Éds.). (2022). *World Values Survey: Round Seven, country-pooled datafile*. JD Systems Institute & WWSA Secretariat.
- (31). Hair, J. F., Risher, J. J., Sarstedt, M., & Ringle, C. M. (2019). When to use and how to report the results of PLS-SEM. *European Business Review*, 31(1), 2–24.
- (32). Hefnaoui, A., & El Garouaz, S. (2022). Fiscalité, redistribution et équité : quel rôle pour les dépenses fiscales au Maroc ? *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(5-1), 304–319.

- (33). Helliwell, J. F., & Huang, H. (2008). How's your government? International evidence linking good government and well-being. *British Journal of Political Science*, 38(4), 595–619.
- (34). Helliwell, J. F., Layard, R., Sachs, J. D., De Neve, J.-E., Akin, L. B., & Wang, S. (Éds.). (2026). *World Happiness Report 2026*. Wellbeing Research Centre, University of Oxford. <https://worldhappiness.report>
- (35). Hinkin, T. R. (1998). A brief tutorial on the development of measures for use in survey questionnaires. *Organizational Research Methods*, 1(1), 104–121.
- (36). Jaakkola, E. (2020). Designing conceptual articles: Four approaches. *AMS Review*, 10(1-2), 18–26.
- (37). Kahneman, D., & Deaton, A. (2010). High income improves evaluation of life but not emotional well-being. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(38), 16489–16493.
- (38). Kahneman, D., Diener, E., & Schwarz, N. (Éds.). (1999). *Well-being: The foundations of hedonic psychology*. Russell Sage Foundation.
- (39). Killingsworth, M. A. (2021). Experienced well-being rises with income, even above \$75,000 per year. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 118(4), Article e2016976118. <https://doi.org/10.1073/pnas.2016976118>
- (40). Killingsworth, M. A., Kahneman, D., & Mellers, B. (2023). Income and emotional well-being: A conflict resolved. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 120(10), Article e2208661120. <https://doi.org/10.1073/pnas.2208661120>
- (41). Kirchler, E., Hoelzl, E., & Wahl, I. (2008). Enforced versus voluntary tax compliance: The « slippery slope » framework. *Journal of Economic Psychology*, 29(2), 210–225.
- (42). Kouamé, W. A. K. (2021). Trust to pay? Tax morale and trust in Africa. *Journal of Development Studies*, 57(7), 1086–1105.
- (43). Layard, R. (2005). *Happiness: Lessons from a new science*. Penguin Press.
- (44). Levi, M. (1988). *Of rule and revenue*. University of California Press.
- (45). Lubian, D., & Zarri, L. (2011). Happiness and tax morale: An empirical analysis. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 80(1), 223–243.
- (46). Luttmer, E. F. P., & Singhal, M. (2014). Tax morale. *Journal of Economic Perspectives*, 28(4), 149–168.
- (47). MacInnis, D. J. (2011). A framework for conceptual contributions in marketing. *Journal of Marketing*, 75(4), 136–154.
- (48). Ministère de l'Économie et des Finances. (2013). *Assises nationales sur la fiscalité, 29 et 30 avril 2013 : synthèse des propositions*. Royaume du Maroc.
- (49). Mirrlees, J. A. (1971). An exploration in the theory of optimum income taxation. *The Review of Economic Studies*, 38(2), 175–208.
- (50). Moore, M. (2008). Between coercion and contract: Competing narratives on taxation and governance. Dans D. Bräutigam, O.-H. Fjeldstad, & M. Moore (Éds.), *Taxation and state-building in developing countries: Capacity and consent* (pp. 34–63). Cambridge University Press.
- (51). Nadirov, O., Aliyev, K., Dehning, B., Sharifzade, I., & Aliyeva, R. (2021). Life satisfaction and tax morale in Azerbaijan: Mediating role of institutional trust and financial satisfaction. *Sustainability*, 13(21), Article 12228. <https://doi.org/10.3390/su132112228>
- (52). New Zealand Treasury. (2019). *The Wellbeing Budget 2019*. Government of New Zealand.
- (53). Ngounou, B. A., Djiogag, C. F., Domguia, E. N., Zanfack, L. T., & Pondie, T. M. (2025). Does fiscal decentralisation hamper happiness? Evidence from African countries. *World*

- Development Perspectives*, 37, Article 100660.
<https://doi.org/10.1016/j.wdp.2025.100660>
- (54). Nussbaum, M. C. (2011). *Creating capabilities: The human development approach*. Harvard University Press.
 - (55). OCDE. (2011). *How's life? Measuring well-being*. OECD Publishing.
 - (56). OCDE. (2019). *Tax morale: What drives people and businesses to pay tax?* OECD Publishing.
 - (57). Oishi, S., Kushlev, K., & Schimmack, U. (2018). Progressive taxation, income inequality, and happiness. *American Psychologist*, 73(2), 157–168.
<https://doi.org/10.1037/amp0000166>
 - (58). Oishi, S., Schimmack, U., & Diener, E. (2012). Progressive taxation and the subjective well-being of nations. *Psychological Science*, 23(1), 86–92.
 - (59). Ott, J. C. (2011). Government and happiness in 130 nations: Good governance fosters higher level and more equality of happiness. *Social Indicators Research*, 102(1), 3–22.
 - (60). Oxfam. (2021). *Fair Tax Monitor : analyse du système fiscal marocain*.
<https://www.oxfam.org/fr/publications/fair-tax-monitor-analyse-du-systeme-fiscal-marocain>
 - (61). Podsakoff, P. M., MacKenzie, S. B., & Podsakoff, N. P. (2016). Recommendations for creating better concept definitions in the organizational, behavioral, and social sciences. *Organizational Research Methods*, 19(2), 159–203.
 - (62). Prichard, W. (2010). *Taxation and state building: Towards a governance focused tax reform agenda* (IDS Working Paper 341). Institute of Development Studies.
 - (63). Rizkallah, W. W. A. (2023). The impact of fiscal policy on economic happiness: Evidence from the countries of the MENA region. *Review of Economics and Political Science*, 8(4), 271–289. <https://doi.org/10.1108/REPS-07-2020-0386>
 - (64). Royaume du Maroc. (2021a). Dahir n° 1-21-86 du 15 hija 1442 (26 juillet 2021) portant promulgation de la loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale. *Bulletin officiel*, 7010, 1152.
 - (65). Royaume du Maroc. (2021b). Dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1442 (23 mars 2021) portant promulgation de la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale. *Bulletin officiel*, 7132, 1505.
 - (66). Ruiz Guillermo, A., Gómez García, F., & Palma Martos, L. A. (2023). Worldwide fiscal progressivity: What can we learn from subjective wellbeing economics? *Scientific Annals of Economics and Business*, 70(1), 121–135. <https://doi.org/10.47743/saeb-2023-0011>
 - (67). Ryan, R. M., & Deci, E. L. (2000). Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being. *American Psychologist*, 55(1), 68–78.
 - (68). Ryan, R. M., & Deci, E. L. (2001). On happiness and human potentials: A review of research on hedonic and eudaimonic well-being. *Annual Review of Psychology*, 52, 141–166.
 - (69). Ryan, R. M., Huta, V., & Deci, E. L. (2008). Living well: A self-determination theory perspective on eudaimonia. *Journal of Happiness Studies*, 9(1), 139–170.
 - (70). Ryff, C. D. (1989). Happiness is everything, or is it? Explorations on the meaning of psychological well-being. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57(6), 1069–1081.
 - (71). Sen, A. (1999). *Development as freedom*. Oxford University Press.
 - (72). Stevenson, B., & Wolfers, J. (2008). Economic growth and subjective well-being: Reassessing the Easterlin paradox. *Brookings Papers on Economic Activity*, 2008(1), 1–87.
 - (73). Stiglitz, J. E. (2000). *Economics of the public sector* (3rd ed.). W. W. Norton.

- (74). Stiglitz, J. E., Sen, A., & Fitoussi, J.-P. (2009). *Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*. Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress.
- (75). Sutton, R. I., & Staw, B. M. (1995). What theory is not. *Administrative Science Quarterly*, 40(3), 371–384.
- (76). Torgler, B. (2005). Tax morale in Latin America. *Public Choice*, 122(1-2), 133–157.
- (77). Torgler, B. (2007). *Tax compliance and tax morale: A theoretical and empirical analysis*. Edward Elgar.
- (78). Transparency International. (s. d.). *Corruption Perceptions Index*. <https://www.transparency.org/en/cpi>
- (79). Weisbach, D. A. (2008). What does happiness research tell us about taxation? *Journal of Legal Studies*, 37(S2), S293–S324. <https://doi.org/10.1086/529073>
- (80). Welsh Government. (2015). *Well-being of Future Generations (Wales) Act 2015*. Welsh Government.
- (81). Whetten, D. A. (1989). What constitutes a theoretical contribution? *Academy of Management Review*, 14(4), 490–495.